



Département des Pyrénées-Orientales  
Arrondissement de Prades

# COMMUNE DE VINÇA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**n°20230907055 • DECLASSEMENT D'UN BIEN COMMUNAL DENOMMÉ  
« ANCIENNE MAIRIE »**

Le jeudi 7 septembre 2023, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023, se sont réunis à la salle du Conseil Municipal.

**15 présents :** Bruno GUÉRIN, Marie-France MARTIN, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Gérard CASENOVE, Christian BERNARD, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Robert JASSEREAU, Florence GONTRAN, Alain COUBRYS.

**4 absents :** Jean-Pierre MENDOZA ayant donné procuration à Bruno GUÉRIN, Jean CLEMENT ayant donné procuration à Christine MILÉSI, Armel BRIAND ayant donné procuration à Robert JASSEREAU, Stéphanie PACHIS, excusée.

Le Conseil Municipal désigne Madame Florence GONTRAN, Secrétaire de Séance.

### **Monsieur le Maire,**

**Rappelle** que la commune est propriétaire du bâtiment dénommé « Ancienne Mairie », cadastré Section AB parcelle n° 398, d'une superficie parcellaire de 186 m<sup>2</sup>, sis 9 place Bernard Alart ;

**Rappelle** que ce bâtiment fait partie du domaine public et qu'il a été affecté à l'accueil des activités des associations vinçannaises après avoir accueilli les services municipaux ;

**Rappelle** qu'un local à usage professionnel, situé au rez-de-chaussée dudit bâtiment, est actuellement loué à un cabinet d'ostéopathie ;

**Précise** que ce bâtiment n'est plus affecté à l'utilité publique de bâtiment communal ;

**Rappelle** que le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le principe de la cession du bien communal cadastré section AB n°398 par délibération n° 20230127004 du 27 janvier 2023 ;

**Rappelle** qu'un appel à candidature a été publié le 30 juin 2023, à échéance au 31 juillet 2023, afin de trouver le meilleur candidat à la cession du bâtiment communal ;

**Expose** qu'il y a lieu, en conséquence, de procéder à son déclassement du domaine public et à son incorporation au domaine privé de la Commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 18 voix,**

**Approuve** le déclassement de l'immeuble dénommé « Ancienne Mairie », cadastré section AB n°398 d'une superficie de 186 m<sup>2</sup>, du domaine public communal et son incorporation au domaine privé de la Commune,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir en la matière.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.



**Le Maire,**

**Bruno GUÉRIN.**

Envoyé en préfecture le 08/09/2023

Reçu en préfecture le 08/09/2023

Publié le 11/09/2023

ID : 066-216602300-20230908-20230907055-DE

